



**Mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer  
Établissements pénitentiaires de La Réunion**

**Maison d'arrêt de Saint Pierre**

À Saint-Pierre,  
Le 26 octobre 2021

**Arrêté portant DÉLÉGATION POUR ACCÉDER A L'ARMEMENT**

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 juin 2020 nommant Monsieur Pascal VION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre.

Monsieur Pascal VION, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Saint-Pierre,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe MAINTOUX, Officier, Adjoint au chef d'établissement
- Monsieur Jérôme YVONNET, Officier, Chef de détention
- Monsieur Frankie ROBERT, Officier, Armurier / responsable de l'infra-sécurité
- Monsieur Johan ROBERT, Officier, Chef de bâtiment

**Pour accéder aux armes qui sont situées dans le coffre fort de l'armurerie :**

=> <b>Armoire forte N° 1 :</b>	- 2 Pistolets automatiques SIG SAUER (dont 1 approvisionné de 15 cartouches) - 2 Fusils à pompe (dont 1 REMINGTON et 1 BENELLI Supernova)
=> <b>Armoire forte N° 2 :</b>	- 2 lanceurs de balles

**Pour accéder à l'arme qui est située dans le coffret plombé de la Porte d'Entrée Principale :**

- 1 Fusil à pompe REMINGTON (approvisionné de 3 cartouches)
- 5 cartouches gomme cogne (sur cartouchière)

Pris connaissance le :  
Philippe MAINTOUX

Pris connaissance le : 09.11.2021  
Frankie ROBERT

Pris connaissance le : 10.11.2021  
Jérôme YVONNET

Pris connaissance le : 22/11/21  
Johan ROBERT



Le chef d'établissement,  
Pascal VION

